

pas plus que ses déceptions ne l'ont découragé. C'est un honneur pour moi de servir au Sénat sous sa direction.

Honorables sénateurs, les circonstances de notre réunion dans cette première session de la 29^e Législature offrent des contrastes étonnants avec la situation qui existait quand j'ai été nommé au Sénat et y ai pris place à la mi-mai 1972, peu de temps avant la dissolution des Chambres. A n'en pas douter—et surtout à l'autre endroit—les mois qui s'annoncent seront intéressants. Il me semble que les Canadiens attendent, et sont en droit d'attendre, du Parlement et de ses membres, ici et à l'autre endroit, qu'ils veillent par-dessus tout aux intérêts du Canada, des Canadiens. Ce sera sûrement notre objectif, j'en suis convaincu.

Je suis heureux de voir que le discours que Son Excellence nous a adressé jeudi dernier parle en premier lieu des responsabilités internationales du Canada. Il est vrai que le Canada dans les années soixante n'a pas eu la même influence dans les affaires mondiales et dans les conseils internationaux que dans les années cinquante et à la fin des années quarante. Il était objectivement impossible pour le Canada de se maintenir dans la position forte qu'il occupait à la fin de la deuxième guerre mondiale n'ayant qu'une population de 20 millions d'habitants. Le Canada continuait toutefois à jouer un rôle important et hautement significatif dans le monde politique international. Je suis très heureux que notre gouvernement ait déclaré son intention de veiller à ce que le Canada continue à jouer ce rôle avec toutes ses forces.

En ce qui concerne la participation du Canada en tant qu'un des grands pays marchands du monde, je suis sûr que nous sommes tous heureux de ce que le Canada soit actif dans d'aussi importants organismes internationaux que ceux qui s'occupent du système monétaire international qui offre tant d'intérêt à chaque pays marchand et surtout à un pays marchand comme le nôtre, voisin du pays le plus puissant du monde libre et, peut-être, de tout le globe. Je suis heureux que le gouvernement du Canada montre à l'heure actuelle cet intérêt pour le Marché commun. Nous attendons tous avec impatience les discussions qui, au cours des mois et des années à venir, détermineront ses effets sur le Canada et la façon dont nous devons nous comporter par rapport au Marché commun pour le bien de notre pays et, nous l'espérons, pour le bien de tous les intéressés.

Chaque fois que nous voulons discuter de l'engagement du Canada envers l'étranger, nous sommes forcés d'examiner les rapports qui existent entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Dans ce domaine se posent beaucoup de problèmes complexes. D'un côté, nous nous flatons fréquemment des rapports amicaux qui existent entre nos deux pays. D'un autre côté, l'esprit des Canadiens est forcément marqué par une forte dose de suspicion contre la mainmise américaine sur notre économie et, parfois, sur notre culture.

Il y a cette mesure prise récemment par le gouvernement des États-Unis ayant pour effet de frapper d'un droit de douane de 6.6 p. 100 ad valorem les pneus Michelin fabriqués en Nouvelle-Écosse, et qui ne laisse pas d'inquiéter les gens de ma région. J'espère que notre gouvernement discutera sérieusement avec nos amis américains les raisons d'un tel geste et la nécessité de le maintenir; cela peut être d'une importance vitale pour une industrie dont dépendent un grand nombre de gens pour leur subsistance et qui a su créer un élan nouveau dans l'économie de la province d'où je viens.

[L'honorable M. Hicks.]

Dans nos rapports avec le gouvernement des États-Unis, nous nous devons d'être amicaux, certes, mais fermes également. N'oublions jamais que les États-Unis ont besoin de nos produits et de nos ressources, j'entends nos ressources hydrauliques, énergétiques, gazières et pétrolières, pour n'en mentionner que quelques-unes; il ne faut pas leur permettre, que ce soit à long ou à moyen terme, d'avoir accès à nos ressources à leurs propres conditions, d'une façon qui soit préjudiciable à l'industrie canadienne, surtout à l'industrie secondaire.

J'espère donc que le discours du trône laisse présager des mesures énergiques, des négociations menées d'une façon éclairée et ferme par le gouvernement canadien au moment où il devra s'asseoir à la même table que son voisin du sud.

Pour la plus grande part, le discours du trône traite des questions de politique intérieure, et s'il me fallait citer le paragraphe clé du discours de Son Excellence cette année, c'est le suivant que je citerais:

Pour ce qui est du pays lui-même, le Gouvernement demeure entièrement voué à la réalisation de deux objectifs primordiaux, l'unité nationale et l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

En poursuivant ces objectifs, le Gouvernement accorde la plus haute priorité à deux secteurs:

—la politique économique, dans le dessein de réduire le chômage, contenir l'inflation et, de manière générale, renforcer l'économie;

—la politique sociale, dans le dessein de parvenir, en consultation avec les provinces, à une réorganisation des programmes de sécurité sociale existants.

L'unité nationale préoccupe bien sûr tous les Canadiens, tous les députés et les sénateurs. Il faut qu'il en soit ainsi, car il est évident que si le Parlement ne préconise pas l'idée d'un pays indivisible, comment pouvons-nous nous attendre que le pays subsiste? Je me sens ici obligé de dire que je suis préoccupé par l'absence d'un appui accordé, au pays, au concept et à l'image de l'unité nationale par les journaux et les media en général.

Je me souviens très bien des paroles de l'un de mes amis, professeur éminent à l'Université de Toronto, à l'occasion de la dernière visite de la reine dans la ville de Québec. Vous vous souvenez sans doute, honorables sénateurs, que le bruit avait couru que des incidents désagréables se produiraient. De fait, de tels incidents n'ont pas eu lieu, à l'exception de quelques-uns que certains journalistes ont délibérément tenté de provoquer en vue de créer matière à articles. Mon ami, le professeur de Toronto, disait alors: «On dirait que la presse et les media du pays souhaitent la mort de la nation».

• (2040)

Je suis de ceux qui croient de tout leur être en la liberté de la presse et la liberté d'expression. Je ne vois rien qui vaille dans la censure juridique, car elle est très difficile à appliquer et elle cause presque toujours plus de mal que de bien. Je crois cependant que la liberté de la presse et des media doit s'assortir d'un sens de responsabilité correspondant. Alors que je défendrais le droit de tout journal d'exposer ses vues—même d'adopter et d'exposer des points de vue qui seraient de nature à créer de la désunion au pays—pourvu qu'il ne transgresse pas les lois sur la sédition et la trahison, je ne crois pas qu'on devrait traiter différemment un organisme comme Radio-Canada dont les contribuables canadiens, par l'entremise du Parlement, font les frais. Étant donné qu'une forte partie de ses